



ONG ALAFIA



**PROJET « LE SUD AUX RÊNES DU LEADERSHIP »
RAPPORT EVALUATION FINALE**

PHASE 2 DU PROJET D'ERADICATION DES VIOLENCES COUTUMIERES FAITES SUR LES FEMMES DANS
LA PREFECTURE DE DANKPEN

Décembre 2020

Cette étude a été commanditée par l'ONG ALAFIA-Togo avec l'appui financier de AWDF

Réalisé par : NOMEDJI Koffi Amegbo

Table des matières

Chapitre I : PRESENTATION DU CONTEXTE	6
1.1. Contexte et justification de l'évaluation	6
1.2. Objet et portée de l'évaluation	7
1.3. Cadre juridique et légal par rapport aux enlèvements et mariage forcé	7
Chapitre II : METHODOLOGIE DE TRAVAIL	10
2.1. Approche documentaire : données secondaires	10
2.2. Approche qualitative.....	11
2.3. Collecte de données	11
2.4. Traitement des données recueillies	12
2.5. Difficultés rencontrées et limites de l'étude	12
Chapitre III : RESULTATS DE L'EVALUATION	14
3.1. Implication des autorités traditionnelles locales dans la mise en œuvre du projet	14
3.2. Implication des personnes ressources locales dans la mise en œuvre du projet	16
3.3. La familiarité des bénéficiaires aux activités de l'ONG ALAFIA	17
3.4. L'évolution de la connaissance des bénéficiaires sur les droits et devoirs de la femme	19
3.5. Évolution des perceptions sur les pratiques d'enlèvement, de mariage forcé et d'infanticide	20
Chapitre IV. MISE EN ŒUVRE DU PROJET	22
4.1. Ressources pour la mise en œuvre du projet.....	22
4.2. Étude de base.....	23
4.3. Formation des femmes pair-éducatrices.....	23
4.4. Projection de film	23
4.5. Atelier avec les chefs d'établissements et les enseignants encadreurs.....	23
4.6. Rencontre d'échange entre les chefs traditionnels et les autorités administratives	24
4.7. Sensibilisation sur le COVID 19	25
Chapitre V : APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SELON LES CRITERES CLASSIQUES	26
5.1. La pertinence du projet	26
5.2. Efficacité	27
5.3. Efficience	27
5.4. Durabilité.....	28
5.5. Recommandations	28
CONCLUSION	29

<u>Annexe 1</u> : Questionnaire semi-structuré destiné à la cible principale	30
<u>Annexe 2</u> : Questionnaire semi-structuré destiné à la cible secondaire.....	33
<u>Annexe 3</u> : Guide d’entretien avec les Autorités traditionnelles clés.....	36
<u>Annexe 4</u> : Guide d’entretien avec les personnes ressources	38

Sigles et acronymes

AWDF	: African Women's Development Fund
GF2D	: Groupe de réflexion et d'action Femme, Démocratie et Développement
IST	: Infections Sexuellement Transmissibles
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONU	: Organisation des Nations Unies
ONUFEMMES	: Organisation des Nations unies pour la Femme
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VIH/SIDA	: Virus de l'Immunodéficience Humaine et le Syndrome Immuno Déficitaire Acquis

Chapitre I : PRESENTATION DU CONTEXTE ET DU CADRE DE L'ETUDE : Contexte et Justification, Objectifs, Cadre

1.1. Contexte et justification de l'évaluation

Au nord du Togo, le mariage forcé et précoce par enlèvement des filles mineures assorti d'échange constitue une vieille pratique traditionnelle qui persiste jusqu'à nos jours malgré les interdictions de la loi. D'après les études de l'organisation Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), 29,1% de femmes de 20-49 ans au Togo ont contracté leur mariage avant l'âge de 18 ans et 7% de femmes de 15-49 ans avant l'âge de 15 ans.

D'après les témoignages recueillis lors de la mise en œuvre de la première phase du projet d'éradication des pratiques coutumières néfastes de veuvage dans la préfecture de Dankpen, le mariage par enlèvement des filles s'est révélée être le moyen le plus fréquent et répandu d'alliance matrimoniale. Les filles adolescentes sont enlevées de force par plusieurs hommes, violentées et conduites dans la maison du " futur époux". Elles sont également échangées entre deux familles ou encore " négociées" par leurs mères à très bas âge auprès des familles en vue de tirer profit de ces alliances.

Subséquentement, les filles sont arrachées au cursus scolaire et ne bénéficient d'aucune formation professionnelle devant leur faire jouir leur droit à l'autonomie financière. Elles tombent enceintes prématurément augmentant ainsi le risque des grossesses à risque car leur organisme n'est pas suffisamment développé et le taux de mortalité maternelle et infantile faute de soins de santé appropriés à l'hôpital est assez élevé dans la zone. En outre, faute de prévention et d'éducation, les cas de maladies sexuellement transmissibles et de contamination au VIH sont également nombreux.

Par crainte des représailles de la famille, de la communauté, des leaders communautaires et des divinités/ancêtres, les jeunes filles enlevées s'abstiennent de désobéir à la tradition.

Dans la lutte contre les violences faites sur les femmes dans la zone, la première phase du projet a amené les autorités traditionnelles de la préfecture de Dankpen d'adopter une Déclaration qui met fin aux pratiques coutumières néfastes du veuvage. Cette Déclaration est intitulée

« *Déclaration des chefs traditionnels, des prêtres et prêtresses des cultes traditionnels, des officiants des rites coutumiers et des chefs de familles de la Préfecture de Dankpen sur les pratiques néfastes du veuvage constituant des formes de violence faites aux femmes* ». A travers les plaidoyers des femmes sur les problèmes de mariage précoce et forcé des filles présentés ci-dessus, les autorités ont intégré ces préoccupations dans la Déclaration. Pour que les décisions de ladite Déclaration soient mises en œuvre effectivement et efficacement, la présente phase du projet vient mettre l'accent sur les actions de sensibilisation auprès de la population afin que les nouvelles dispositions coutumières lors des cérémonies de veuvage puissent définitivement rentrer dans les habitudes et que la Déclaration puisse également contribuer à éradiquer les pratiques culturelles de mariage attentatoires aux droits des filles et des femmes dans la localité.

La présente phase du projet s'est achevée en Décembre 2020 et le but de cette évaluation est de déterminer dans quelle mesure les objectifs visés par le projet ont été atteints et de relever un ensemble de leçons apprises et de pratiques prometteuses pour soutenir les futures initiatives envers le droit et l'émancipation de la femme.

1.2 Objet et portée de l'évaluation

1.2.1 Objectif général

Le but de cette évaluation finale est de mesurer l'avancement du projet par rapport aux objectifs définis et à l'impact désiré. Il s'agit alors d'analyser les différents volets, apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité des actions entreprises.

1.2.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'évaluation vise à :

- Évaluer les performances enregistrées sur le terrain. Il s'agit de mesurer :
 - Les résultats obtenus à l'issue du projet,
 - Comparer les résultats obtenus et les résultats prévus
 - L'impact envisageable à l'issue du projet

- Évaluer les défis dans la mise en œuvre des activités : il s'agit d'évaluer

- Dans quelles mesures les activités ont contribué aux résultats ;
 - Dans quelles mesures les activités ont été réalisées comme prévues
 - L'efficacité et la pertinence des activités réalisées.
- Formuler des recommandations pratiques :
- Effets inattendus (positifs ou négatifs) résultant de la mise en œuvre du projet
 - Les leçons apprises du projet
 - Les bonnes pratiques révélées par le projet ainsi que leur potentiel de duplication

1.3. Cadre juridique et légal par rapport aux enlèvements et mariage forcé

Le Togo a ratifié un certain nombre de conventions et de textes internationaux en faveur des droits des femmes en général et de la veuve en particulier. C'est le cas entre autres de :

- la **Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP)** ratifiée en 1982 dont l'article 18 alinéa 3 met à la charge des États « le devoir de veiller à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et de l'enfant tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales » ;
- la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)** ratifiée en 1983 dont l'article 16 prévoit que « les États parties prennent toutes les mesures nécessaires pour éliminer la discrimination à l'égard des femmes dans toutes les questions découlant du mariage et dans les rapports familiaux et, en particulier, assurer, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme » ; et
- du **Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique, dit Protocole de Maputo** ratifié en 2005 dont l'article 2 est relatif à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'article 20 est consacré aux droits de la veuve et l'article 21 traite du droit de succession des femmes en général et de la veuve en particulier (l'alinéa 1 de cet article consacre notamment le droit de la veuve, quel que soit le régime matrimonial, de continuer d'habiter dans le domicile conjugal).

Le nouveau code pénal pénalise avec fermeté et sans exception tout acte d'arrêt, de détention ou de rétention sur autrui sans l'avis de l'autorité compétente. Les peines d'emprisonnement vont de trois à cinq mois si l'acte a duré plus d'un mois et d'un à trois ans s'il dure moins d'un mois.

L'article 341 définit le mariage forcé comme étant « toute institutions ou pratique en vertu de laquelle :

- 1) Une personne adulte, sans son consentement, ou un enfant, est promis ou donné en mariage moyennant une contrepartie financière ou matérielle ;
- 2) Une personne est cédée à un tiers, à titre onéreux ou non, par son conjoint ou un membre de sa famille ou de son clan en vue d'un mariage ;
- 3) Une personne est enlevée ou retenue contre son gré en vue d'un mariage.

Toute personne qui soumet autrui au mariage forcé ou servile est passible d'une peine de trois ans à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinq millions de Francs CFA.''

Le code des personnes et de la famille dans son article 39 déclare que les fiançailles ne peuvent être contractées qu'avec des fiancés remplissant déjà les conditions nécessaires pour le mariage et que chaque partie doit donner librement son consentement.

L'article 43 du CTPF dispose dans son premier paragraphe que ' l'homme et la femme choisissent librement leur conjoint et ne contractent mariage que de leur libre et plein consentement''. Cet article proscrit donc le mariage forcé ou arrangé sans le consentement de la fille. Dans ses paragraphe 2, 3 et 4 l'article interdit tout mariage dont l'homme et la femme aurait moins de 18 ans sauf en cas de dispense accordé par le président du tribunal ou le juge aux affaires matrimoniales. Cette dispense ne peut être accordé pour les moins de seize ans. L'article 44 insiste sur le consentement personnel de tout époux dans le cadre d'un mariage. Elle qualifie de viol tout acte sexuel imposé à l'issue d'un mariage sans consentement.

Chapitre II : METHODOLOGIE DE TRAVAIL

L'approche méthodologique est beaucoup plus basée sur les données qualitatives ainsi que les documents de projets. Elle consiste à réaliser la revue et l'analyse documentaire, à conduire des interviews individuelles basés sur des questionnaires semi-structurés et à effectuer des visites auprès des autorités administratives locales et des institutions locales bénéficiaires (Chefs cantons, Chefs traditionnels). Ces différentes sources d'information et méthodes de collecte permettent de réaliser une triangulation afin de s'assurer de la fiabilité des informations recueillies.

2.1. Approche documentaire : données secondaires

L'analyse documentaire est primordiale dans la réalisation de cette évaluation. Elle permet de mieux étudier les documents relatifs au projet afin de cerner le déroulement des activités. Cette analyse informe sur le travail interne effectué au sein de l'organisation dans la mise en œuvre du projet. Il s'agit des documents tel que :

- Les documents pertinents de stratégies nationales
- Le document de projet
- L'étude de base sur les enlèvements et le mariage forcé
- Les termes de référence relatifs aux activités et missions du projet
- Les rapports d'activités
- Les documents de suivi
- L'évaluation mi-parcours

2.2. Approche qualitative

L'approche qualitative permet de collecter des données empiriques auprès des bénéficiaires clés du projet. Cette approche utilisée pour sa complémentarité permet une meilleure triangulation des données et une compréhension plus approfondie des problèmes. Les acteurs questionnés à travers les divers cantons de la préfecture sont repartis en quatre groupes.

Le groupe des acteurs primaires ou encore cible principale du projet comprend les femmes et les filles qui sont les victimes ou potentiel victimes de ses pratiques néfastes.

Les acteurs secondaires ou cibles secondaires sont les hommes qui sont les principaux intervenant dans la planification et la mise en œuvre de ces pratiques néfastes. Ils sont aussi des membres de familles (père et frère) de certaines victimes. Les autorités traditionnelles des cantons et villages de la préfecture. Il s'agit ici d'un groupe comprenant les chefs traditionnels, les prêtres traditionnels et les leaders d'opinion composés d'hommes et de femmes impliqués dans la gestion des affaires coutumières ou sociales des villages. Les autorités traditionnelles participantes seront entretenues à travers un questionnaire d'interview semi-structuré.

Les personnes ressources de la préfecture. Il s'agit des personnes ayant un rôle administratif ou représentant des institutions autres que les institutions traditionnelles. Ce groupe rassemble alors les autorités administratives et représentants des ministères surtout ceux lié à la promotion féminine et à l'action sociale. A cela s'ajoute aussi les représentants des médias, des Organisations de la Société Civile (OSC), des institutions internationales, de la justice et de la gendarmerie. Les personnes ressources participantes seront entretenus à travers un questionnaire d'interview semi-structuré.

2.3. Collecte de données

Les questionnaires d'enquête et d'interview ont été validé par l'équipe de gestion de projet de l'ONG ALAFIA. Ces outils de l'étude ont tenu compte des questions utilisés dans l'étude de base et l'évaluation mi-parcours afin d'éviter les chevauchements inutiles mais aussi de pouvoir mesurer l'évolution de certains indicateurs après la mise en œuvre du projet . L'équipe d'enquête a été formé sur les questionnaires et les méthodes d'administration des interviews. Les opérations de collecte de données ont été effectuées du 23 Novembre au 03 Décembre 2020. Les questionnaires et interviews ont été administrés par quatre équipes de deux personnes. Les équipes ont pu collecter les données à travers les cantons de la préfecture. Une équipe de suivi de l'ONG ALAFIA était sur le terrain pour superviser la réalisation de la collecte. Grâce à son expérience et sa connaissance de la préfecture, l'équipe de suivi a ainsi faciliter l'accès aux zones d'enquête. Elle a aussi facilité les contacts vers les personnes ressources et autorités traditionnelles.

2.4 Traitement des données recueillies

La première étape d'analyse est la préparation des données, avec pour objectif de convertir les informations recueillies en données utilisables et analysables. Pour cela nous avons procédé à trois techniques à savoir la validation, l'édition et le codage. La validation consiste à s'assurer de la fiabilité des informations recueillis et de la procédure utilisée pour la collecte des données. Cela a été établi au fur à mesure que les enquêtes se déroulaient, notamment à la fin de chaque journée d'enquête lors des débriefings et aussi en recontactant certains enquêtés après l'enquête.

L'édition consiste à scruter les données pour les erreurs de reports, les doublons ou tout autres fautes qui pourraient biaiser les résultats de l'enquête. Le codage a de son côté permis de grouper et d'assigner des valeurs aux réponses de l'enquête. La grande utilité du codage est qu'il facilite l'analyse des données à travers les logiciels statistiques et d'analyse qualitatifs.

Le logiciel MAXQDA a été utilisé pour l'analyse séparée des données quantitatives et qualitatives et ensuite une analyse par méthode mixte. Les données qualitatives ont été trier suivant leur pertinence et regrouper par thèmes de discussions. A travers le logiciel une attention a été accordé aux thèmes récurrents afin de pouvoir mieux interpréter et les données et comprendre le problème étudié. Une attention a été aussi accordé aux thèmes épars afin de cerner les possibles variations ou manifestations du phénomène étudié.

2.5 Difficultés rencontrées et limites de l'étude

L'étude a rencontré certaines difficultés et limites dans sa réalisation :

- L'étude s'est déroulée pendant la période du COVID-19. L'équipe avait néanmoins pris les dispositions pour limiter les contacts directs et mieux appliquer les mesures barrières (port de masques, distance de sécurité, lavage des mains, utilisation de gel hydro alcoolique).

- La distance pour atteindre certains villages est grande et cela a limité aussi l'étude compte tenu du risque sanitaire des déplacements intermittents ;
- Comme relevé par l'enquête précédente, dans ses contrées, il est toujours difficile d'avoir accès aux femmes pour les enquêtes à cause de leurs réticences due aux contraintes sociales. En effet, les femmes n'ont pas souvent droit à la parole et en cas de conversation avec des étrangers elle ne peut parler qu'en présence de son mari ou de de ses parents ;
- Le caractère délicat de notre enquête portant sur des pratiques durement punis par la loi limite les réponses de certains participants craignant de possible poursuites judiciaires même malgré les explications de l'équipe d'enquête. Alors dans les questions l'équipe a évité d'appeler directement certaines pratiques par leurs noms juridiques. En exemple la pratique d'infanticide.

Chapitre III : RESULTATS DE L'EVALUATION

3.1. Implication des autorités traditionnelles locales dans la mise en œuvre du projet

Le projet a effectivement impliqué les autorités locales traditionnelles dans sa mise en œuvre en tant qu'acteurs de changement de mentalité et acteurs barrières contre les pratiques d'enlèvements et de mariage forcé. Les chefs traditionnels ont aussi participé aux activités afin de pouvoir mieux cerner les problèmes que pose les enlèvements et les mariages forcés en matière de droit de la femme. Ces détenteurs des us et coutumes sont impliqués en tant que forces endogènes pour un changement véritable et durable. Ainsi ils sont chargés de sensibiliser leurs populations et les amener à changer leurs pratiques afin de pouvoir mieux se conformer au respect des droits de la femme.

Plusieurs autorités locales ont été interviewés dans le cadre de cette évaluation. Il s'agit notamment de chefs canton ou régent, chefs de village ou régent ainsi que des femmes leaders liées à la chefferie.

Dans l'étude de base et l'évaluation mi-parcours, ces autorités ont reconnu comme persistantes dans leurs localités les violences suivantes faites sur les femmes :

- Les mariages précoces et enlèvements ;
- Les violences physiques domestiques ;
- L'arrêt prématuré de la scolarisation dans les cas d'enlèvements et de mariages forcés.

Les résultats de l'évaluation finale montrent que le projet a réussi à amener les autorités traditionnelles locales à s'engager de manière durable contre ses pratiques. Toutes les autorités interviewées ont participé à deux activités principales destinés à leur renforcement de capacité et à leur prise de décision. Il s'agit de :

- Les discussions sur les enlèvements et le mariage forcé dans la localité. Ces discussions en guise de formation ont permis de mieux exposer les problèmes d'enlèvement et de mariage précoces afin de susciter l'engagement des autorités traditionnelles.
- La signature d'une déclaration commune contre les formes de violences faites aux femmes dans la préfecture y compris les violences liées aux pratiques d'enlèvements et de mariage

forcé. Cette déclaration engage tous les chefs traditionnels actuels mais aussi futurs dans la protection des femmes et des filles contre les violences.

Au-delà de ses activités faites au niveau préfectoral, les autorités traditionnelles locales ont réalisé des activités de restitution et de sensibilisation au sein de leur localité.

- La restitution des formations et prise de décisions du niveau préfectoral vers les localités : les chefs cantons ont sensibilisé les chefs de villages sur la déclaration et sur l'importance de faire arrêter les pratiques d'enlèvement.
- La restitution des formations vers les organisations communautaires de base dans les villages. Les chefs traditionnelles et chefs cantons ont restitués les formations contre l'enlèvement et le mariage forcé aux leaders communautaires de base. Il s'agit notamment des Comités Villageois de Développement (CVD), des chefs quartiers et des femmes leaders de groupements.
- Les autorités traditionnelles ont aussi effectué des sensibilisations à l'endroit de leur population contre le mariage forcé et les enlèvements

L'engagement des chefs traditionnels a été facilité par leur connaissance en matière de droits de la femme. En effet toutes les autorités traditionnelles interviewées dans le cadre de cette évaluation ont déjà reçu au moins une formation sur les droits de la femme au cours des trois dernières années. Plus de 90% l'ont reçu au cours des projets de l'ONG ALAFIA notamment la phase 1 et 2 de ce présent projet. Ainsi ces autorités reconnaissent que leur rôle est d'intervenir dans le cas des enlèvements et de mariage forcé. Pour se faire ils s'engagent à une collaboration plus renforcée avec les autorités judiciaires afin de permettre que les coupables de telles pratiques y soient traduits et punis conformément à la loi.

Suite à l'évaluation finale, une inquiétude demeure en matière de lutte contre les violences faites aux femmes. La moitié des autorités locales interviewées affirment que les pratiques de veuvage sont fortement réduites après les actions d'ALAFIA mais elles persistent toujours et plus d'efforts doivent être entrepris pour complètement les éradiquer.

3.2. Implication des personnes ressources locales dans la mise en œuvre du projet

Le projet a fortement impliqué les personnes ressources locales comprenant les autorités administratives et judiciaires ainsi que le corps éducatif, les organisations locales et les médias. Il s'agit plus précisément de la préfecture, des mairies, de la police, de la justice, des radios et presse écrites, des enseignants ainsi que des ONGs locaux œuvrant dans le droit de la femme.

Toutes les personnes ressources provenant de ses institutions sont des résidents de la préfecture ayant une bonne connaissance des réalités culturelles et sociales du milieu en ce qui concerne les VBG. De plus ses personnes ressources ont déjà acquis une bonne formation sur les droits de la femme à travers leurs différentes institutions.

Au niveau préfectoral, les personnes ressources se sont engagées dans la chaîne de prévention, d'alerte et d'intervention contre les enlèvements et mariages précoces. Il s'agit d'une chaîne qui réunit plusieurs institutions y compris celles qui sont les plus proches des populations. En exemple les autorités traditionnelles lorsqu'elles reçoivent une plainte d'un cas d'enlèvement accompagnent les victimes et leurs proches jusqu'à la justice ou il sera fait diligence du cas. La police et la gendarmerie sont aussi impliquées immédiatement afin de permettre à la victime de recouvrer ses droits et aux coupables d'être punis. Dans cette chaîne, les enseignants jouent un rôle préventif en organisant des activités de sensibilisation au sein des établissements. Ils jouent aussi un rôle de lanceurs d'alerte dans le cas où certains élèves manquent les cours pour cause d'enlèvement. Dans le cadre du projet, plusieurs cas ont déjà été signalé par les enseignants et suivi par la justice dont des enquêtes par la police sont en cours.

Au cours de l'évaluation il a été relevé que des agents de la police, des mairies et des médias ont participé aux échanges sur les mariages forcés et les enlèvements dans la préfecture. Ces agents ont aussi aidé dans la sensibilisation envers la population soit dans les séances sur le terrain ou sur les médias. Le projet a positionné les médias comme étant des acteurs incontournables dans la sensibilisation envers la population. Ainsi les agents des médias ont pu être mobilisé pour les reportages radios, les émissions radios, les articles de presse et les communiqués. Les agents du tribunal local ont participé aux échanges et assisté dans la déclaration des chefs traditionnels.

Au niveau des établissements scolaires, les responsables d'organisations locales ont dans le cadre du projet effectué des rencontres avec les directeurs afin de mettre en place le mécanisme d'alerte à la base. Les enseignants encadreurs des clubs VBG des élèves ont pu lancer plusieurs actions préventives dans le cadre du projet. Ensemble avec l'équipe de coordination du projet ils ont organisé des activités ludiques et créatives visant à sensibiliser les élèves ainsi qu'à stimuler leur imagination. Il s'agit notamment des activités de sensibilisation, des séances débats ainsi que des concours de théâtres, et de poèmes.

Les mairies sont fortement représentées dans l'implémentation des activités. Les mairies sont des institutions locales récemment élues ainsi elles jouissent d'une certaine confiance de la population. Leur participation au projet est essentielle.

- Des élus locaux ont participé aux activités de sensibilisation contre les enlèvements et le mariage précoce dans les communes à travers la préfecture
- Les agents de la mairie ont aussi appuyé techniquement l'ONG ALAFIA dans l'organisation des activités de sensibilisation, de projection de film et de rencontre d'échange entre leaders.

3.3. La familiarité des bénéficiaires aux activités de l'ONG ALAFIA

Il est remarqué une évolution constante dans les travaux de l'ONG ALAFIA dans la préfecture. En effet 85% des personnes interviewées affirment connaître ou avoir entendu parler de l'ONG ALAFIA à travers sa lutte pour les femmes sur les deux dernières années. Ce pourcentage est très élevé chez les hommes qui sont 92 % à connaître l'ONG, dont 45% connaissent les activités de l'ONG dans la préfecture et 47% en ont juste entendu parler. Donc près de la moitié des hommes affirmant connaître l'ONG ALAFIA n'ont pas une bonne notion des activités de l'organisation ou de sa mission. Pour les hommes qui connaissent les activités d'ALAFIA, cela s'est fait à travers les activités de sensibilisation au sein des communautés. La restitution des sensibilisations par les chefs traditionnels et femmes leaders à la base a permis de pouvoir atteindre un nombre important d'hommes.

40% des hommes interviewés ont affirmé avoir été des bénéficiaires directs des activités d'ALAFIA notamment les sensibilisations contre le mariage forcé et les enlèvements. Le tiers des hommes mariés répondants ont été sensibilisés contre les enlèvements surtout sur le rôle que les parents jouent dans les échanges et les mariages arrangés pouvant aboutir sur les enlèvements. Selon l'étude de base, les jeunes hommes célibataires sont une cible importante car ils sont les premiers coupables dans la pratique d'enlèvement. Dans la grande majorité des cas c'est eux qui planifient et exécutent les actions d'enlèvement. Les sensibilisations dans les établissements scolaires ont augmenté l'implication des jeunes hommes dans le projet à travers des activités pour le changement de mentalité. Plus de 60 % des jeunes hommes ont été ainsi touchés et impliqués directement. Ceci est une réussite pour le projet.

81% des femmes et filles répondantes affirment connaître ALAFIA. C'est un taux plus bas que celui des hommes néanmoins, 68% d'entre elles sont beaucoup plus nombreuses à pouvoir parler effectivement des activités de l'ONG dans sa lutte pour la défense des droits de la femme. Seulement 13% des femmes interviewées disent avoir entendu parler de l'ONG. La pénétration des travaux du projet est forte chez les femmes qui montrent un intérêt particulier aux actions de l'ONG. Les activités ont donc joui d'un fort soutien des femmes qui s'y sont impliquées émotionnellement pour dénoncer leur souffrance. Les deux phases du projet ont su donc impliquer la cible dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

La forte présence de l'ONG ALAFIA dans les établissements scolaires a fait augmenter l'implication des jeunes filles surtout celles qui sont scolarisées. Les femmes et filles affirment connaître ALAFIA à travers les sensibilisations sur les droits de la femme, le veuvage, les enlèvements et le mariage forcé. 45% des femmes ont déjà participé à au moins une activité de l'ONG au cours de ses deux dernières années. La marche pour les 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes en 2019 est un souvenir marquant qui a éveillé l'attention d'une bonne partie de la gente féminine.

Les données de l'évaluation montrent une bonne pénétration de l'ONG dans la préfecture. Le projet a ainsi amorcé un réel changement de mentalité.

3.4. L'évolution de la connaissance des bénéficiaires sur les droits et devoirs de la femme

Les connaissances sur les droits de la femme ont nettement évolué au cours de cette deuxième phase. Au niveau des femmes interviewées 77% connaissent leurs droits ceci est une nette évolution par rapport à l'évaluation mi-parcours qui a révélé que seulement 45% les connaissent. Le projet a progressé sur un pilier important de l'émancipation féminine qui est que les femmes connaissent leurs droits. L'étude de base avait déjà insisté sur cet aspect dans la lutte contre les VBG. Ce progrès encourageant se révèle aussi chez les hommes dont 50% affirment connaître les droits de la femme. Il y a une progression de 20% par rapport à l'évaluation mi-parcours. Les réponses montrent une bonne percée des perceptions sur le droit à la parole au sein des hommes. Ceci est très importants car ce sont les hommes qui sont les principaux responsables qui bloquent l'accès des femmes à la parole. Si les femmes sont conscientes de leur droit à la parole mais que les hommes ne le comprennent pas il y aura des réticences sociales qui pourraient ruiner les rapports sociaux et affecter les familles.

Parmi les droits de la femme cités par les répondants on note :

- Le droit à l'éducation
- Le droit à la santé
- Le droit à la parole
- Le droit à la liberté d'expression et de choix
- Le droit à l'accès aux terres

Le droit à la parole, à la liberté de choix et à l'accès aux terres sont les principaux droits cités par les femmes. Le constat frappant est que les femmes se sont notamment prononcées sur des droits fondamentaux relevant de la liberté de l'individu. La liberté d'expression et de choix concerne notamment le choix du conjoint. Alors que le droit à l'éducation et à la santé sont les principaux droits cités par les hommes. Il convient néanmoins de noter que le droit de la femme à l'héritage (sous-entendu l'accès aux terres des ascendants) a été souvent cité par les hommes. Cela démontre l'impact du travail d'ALAFIA au cours de la première phase du projet. Il s'agit aussi des résultats des deux dernières années de travail de l'ONG ALAFIA dans la préfecture. C'est une avancé remarquable dans un milieu où les hommes se servent des coutumes et des traditions pour restreindre les libertés fondamentales des femmes. Il est noté que le tiers des femmes ont évoqué la notion d'équité genre et d'égalité des sexes en parlant de leurs droits. Ceci est aussi une percée

majeure car l'évaluation mi-parcours montrait un taux insignifiant de femmes évoquant cette notion. Les recommandations de ladite évaluation ont été suivies dans la deuxième moitié du projet ainsi les notions de droits de la femme et d'équité genre ont été plus véhiculées auprès des bénéficiaires. Il est toujours difficile à travers cette évaluation de savoir la réelle perception des bénéficiaires par rapport à l'équité genre.

Il est à noter que la grande majorité des femmes et hommes qui affirment connaître les droits de la femme ont déjà participé à une activité de l'ONG ALAFIA dans le cadre de ce projet. Cela montre un réel impact sur l'évolution des connaissances en matière de connaissance des droits de la femme au niveau des deux sexes.

3.5. Évolution des perceptions sur les pratiques d'enlèvement, de mariage forcé et d'infanticide

Seuls 3% des enquêtés (femmes et hommes) pensent que ces pratiques ne doivent pas être arrêtées parce que c'est la tradition et c'est aux parents de faire le bon choix pour leurs enfants. Pour ces enquêtés la responsabilité revient donc aux parents d'arranger un conjoint pour l'avenir de leurs filles.

97% des enquêtés pensent qu'il faut arrêter ces pratiques d'enlèvement et de mariage précoce. Les raisons principalement avancées sont que :

- Ces pratiques ruinent l'avenir des filles qui se retrouvent souvent déscolarisées ;
- Ces pratiques augmentent le risque de suicide des filles ;
- Souvent les filles sont trop petites et ne peuvent être responsables dans leur nouveau foyer.

La perception générale négative par rapport à ces pratiques est d'abord un signe que les résultats du projet vont bien au-delà des activités. En effet les actions du projet percent les différentes couches de la société. En effet lors de l'étude de base 12% des hommes pensaient que les pratiques ne devraient pas être arrêtées. Ce chiffre est réduit à 3% à la fin du projet.

Cette évaluation révèle que tous les enquêtés connaissaient les mécanismes de dénonciation et d'aide en cas de tels pratiques. Ils citent ainsi les chefs de villages/canton, la gendarmerie, la police,

l'ONG ALAFIA comme étant les institutions pouvant intervenir lorsque des situations d'enlèvement ou de mariage forcé se présentent.

Selon l'évaluation mi-parcours, les infanticides demeurent un sujet délicat et seulement quelques rares personnes acceptent en parler. La grande majorité des répondants trouvent que cette pratique n'existe plus.

Une participante a témoigné que par rapport à l'infanticide, elle avait accouché d'une fille malformée des pieds et des bras puis la famille décidait de la tuer. Heureusement après la sensibilisation de l'ONG ALAFIA dont elle était aussi participante, elle a convaincu son mari de garder l'enfant. Aujourd'hui elle est en âge de marcher. Sur ceux elle remercie l'ONG ALAFIA et AWDF pour leur dévouement à l'endroit des femmes de la préfecture de Dankpen.

Chapitre IV. MISE EN ŒUVRE DU PROJET : Ressources et activités réalisées

4.1. Ressources pour la mise en œuvre du projet

4.1.1. Ressources humaines

L'ONG ALAFIA a monté une antenne à Dankpen spécialement pour la mise en œuvre de cette deuxième phase. Le responsable d'antenne, un agent sociologue, est appuyé par l'équipe de coordination de Lomé qui effectue des missions mensuelles dans la préfecture. Dans son rôle le responsable d'antenne travaille étroitement avec les leaders traditionnels et les administratifs de chaque canton et de la préfecture pour s'assurer de leur engagement et de l'évolution de la mise en place du mécanisme d'alerte. Il travaille aussi avec les chefs d'établissement, enseignants et parents d'élèves pour mieux recueillir les informations sur les cas d'enlèvement en cours.

L'équipe de coordination comprend :

- Directrice Exécutive d'ALAFIA Sociologue avec 20 ans d'expérience dans la promotion du droit de la femme surtout en milieu rural
- Chargé de programme d'ALAFIA Juriste avec 5 ans d'expérience dans la promotion du droit de la femme
- Chargé à la communication avec 3 ans d'expérience
- Deux sociologues Assistants de terrain

4.1.2. Ressources matérielles

L'antenne de Dankpen est dotée d'un bureau représentatif qui permet aux bénéficiaires ainsi qu'au parents des victimes de pouvoir se rendre pour avoir plus d'informations et porter leurs doléances. Ce bureau permet d'ancrer la présence d'ALAFIA et donne une forte crédibilité au projet. Il permet aussi aux victimes et à leur proches de savoir où se rendre afin d'être assistée. Le projet a à sa disposition deux voitures dont un mini-bus pour les missions régulières et une moto de terrain pour le responsable d'antenne. Les ressources du projet ont permis d'avoir un matériel de projection et de sonorisation adéquat pour les activités de sensibilisation à travers la préfecture. Les consommables de bureau et d'activité de terrain ont été toujours en quantité et qualité nécessaires pour soutenir les activités.

4.2. Étude de base

Une étude de base a été réalisée afin de faire un état des lieux des pratiques d'enlèvement et de mariage forcé dégradantes et partant de là les autres formes de violences à l'égard des femmes/filles dans la préfecture de Dankpen.

4.3. Formation des femmes pair-éducatrices

Entre Mai et Novembre 2020 près de 400 femmes réparties en plusieurs groupes ont été formé à travers les communes de la préfecture. La formation a consisté sur les techniques de communication afin d'outiller les pairs-éducatrices à mieux sensibiliser les autres femmes et à servir de leaders dans leurs communautés. Le rôle de ses pairs-éducatrices est aussi d'alerter en cas d'enlèvement ou de mariage forcé dans leur communauté et de pouvoir conseiller les victimes et leurs proches.

4.4. Projection de film

Des projections de film ont été réalisées sur les violences faites à l'endroit des jeunes filles. Le film a pour thème les conséquences du mariage forcé en milieu scolaire. Le débat qui a suivi a permis à la facilitatrice d'ALAFIA de souligner les grands risques causés par les enlèvements et les mariages forcés. Elle a incité les jeunes à changer de mentalité et à se porter bouclier contre ces genres de pratiques dévalorisant les femmes. Elle exhorte enfin les participantes à être vigilantes et demeurer en alerte afin d'éliminer ce fléau dans la préfecture de Dankpen.

4.5. Atelier avec les chefs d'établissements et les enseignants encadreurs

L'objectif de cette rencontre effectuée en Juin 2020 était en premier lieu d'échanger avec les chefs d'établissements et les enseignants encadreurs sur les dispositions à prendre par rapport aux violences faites aux filles en milieu scolaire. Et en second lieu d'encadrer les jeunes scolaires dans la réalisation de trois meilleurs sketches et de dix poèmes en mettant l'accent sur les violences faites aux jeunes filles. 34 chefs d'établissements et enseignants ont participé à la rencontre.

4.6. Rencontre d'échange entre les chefs traditionnels et les autorités administratives

Le mardi 18 Août 2020 une activité d'échange et de partages avec les chefs traditionnelles, les autorités administratives a eu lieu. L'échange visait dans un premier temps à rappeler les décisions prises dans la déclaration des chefs ensuite discuter des résultats déjà atteints et des difficultés rencontrées. Il était prévu aussi que les échanges se penchent sur les nouvelles perspectives pour aboutir à la mise en application effective de la déclaration au niveau des autorités traditionnelles clés basées dans la préfecture de Dankpen. Le but final était de permettre aux autorités des communautés de trouver des solutions, à la fin des activités, afin que les propositions de la déclaration soient mises en application avec des résultats sûrs et concrets.

Les chefs se sont concertés entre eux afin de réfléchir et trouver une solution adéquate pour freiner ce fléau. Après une longue réflexion, les chefs ont produit une liste de diverses mesures telles que :

- **Prendre des mesures punitives envers les auteurs de ces pratiques**
- **Sensibiliser les filles, les mamans, les jeunes garçons et les enseignants ainsi que les chefs du village et leurs notables**
- **En cas d'enlèvement, conduire le responsable en prison**
- **Revoir sérieusement l'éducation des enfants**
- **Les parents répondront de leur acte devant le chef canton ou à la gendarmerie ou à la justice en cas de complicité**
- **Un canton ou village peut interférer dans la situation d'une localité voisine concernant l'enlèvement ou le mariage.**

Ainsi une stratégie à la chaîne a été adoptée par les chefs :

Dans chaque village, les chefs de villages sont mis à contribution. Si une fille disparaît, on doit rendre compte au chef de village. Si lui à son tour n'arrive pas à gérer le problème doit rendre compte au chef canton. Si le chef canton aussi trouve que le cas est difficile à régler doit s'adresser au maire de la commune. Si ce dernier n'arrive toujours pas, dans ce cas le problème doit être confié au préfet afin de trouver une solution.

En revanche on constate que cette chaine n'inclue pas les chefs d'établissements, la police et la gendarmerie.

4.7. Sensibilisation sur le COVID 19

Après avoir parlé des efforts que les autorités de la communauté consentent pour la riposte au COVID 19, la facilitatrice, à sensibiliser les femmes sur les mesures de distanciation sociale, l'importance de porter les masques, le lavage des mains. Elle a demandé aux femmes d'aller sensibiliser les gens dans leur village respectives et de faire un effort pour fabriquer des dispositifs de lavage des mains à base des bidons devant leurs maisons.

Chapitre V : APPRECIATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SELON LES CRITERES CLASSIQUES

5.1. La pertinence du projet

Les interviews accordés au cours de cette évaluation aux autorités traditionnels et administratives révèlent que les mariages précoces et les enlèvements demeurent une préoccupation majeure en matière de violence faites aux femmes dans la préfecture. Ces données sont consistantes avec les résultats de l'évaluation finale de la phase 1 et l'étude de base de la phase 2.

Les souffrances des femmes victimes sont répandues dans la préfecture et les témoignages ne cessent de ressortir tout le long des activités du projet. Voici quelque uns:

- Une dame relate que sa fille a été enlevé dans la nuit du 14 Juin 2020 vers 20H. La jeune fille refusant de manger la pâte (met local) sorti achetée la salade. De là elle n'est plus rentrée. C'est ainsi qu'elle a été enlevée et la mère soupçonne un enlèvement mystique (envoutement).
- Une autre femme déclare aussi que dans les années antérieures sa fille a été enlevé par un monsieur. Lorsqu'elle assigna le monsieur en question en justice, sa propre fille ne la reconnaissait plus. Suite à cela, les juges ont dû donner raison au monsieur pour qui la fille a accouché d'un petit garçon qui a perdu la vie trois jours après sa naissance. Après la fille pris ces bagages et rentra à la maison. Actuellement la fille est dans sa troisième année à l'université.

Ainsi le projet est pertinent face aux difficultés et souffrances des femmes dans la préfecture. Le projet vient à point nommé pour arrêter des pratiques qui perdurent depuis des décennies et qui s'amplifient à cause du sous-développement, de la dépravation des mœurs et de l'irresponsabilité sociale.

5.2. Efficacité

De l'avis de la mission d'évaluation, et au regard de l'évolution des résultats, l'efficacité du projet et ses effets sur les bénéficiaires sont saisis à travers sa contribution à créer un climat favorable à l'élimination des violences faites aux femmes. Dans le cas précis de cette deuxième phase, le projet a permis de renforcer l'engagement des leaders communautaires vers l'élimination des pratiques d'enlèvement et de mariage forcé. Le projet a aussi accompagné la dynamique communautaire vers le respect des droits de la femme.

L'analyse met l'action sur les résultats auxquels est parvenu le projet au moment de l'évaluation. Globalement, la majorité des activités du projet a été réalisée. Cette analyse de l'efficacité a permis à la mission d'apprécier la consistance des acquis du projet en termes de progrès vers l'objectif global. On peut constater que les activités programmées ont connu un meilleur aboutissement grâce à la stratégie qui a consisté à l'implication des autorités administratives locales des chefs traditionnels et chefs canton, des leaders d'opinion. Ces leaders locaux ont chacun une certaine influence sur la population en général et sur les femmes en particulier. D'autre part, s'il faut éradiquer des pratiques, c'est cette couche sociale qu'il faut mobiliser. Au-delà de cela les leaders traditionnels et administratifs s'engagent à former une chaîne d'alerte et de protection contre les enlèvements.

Les femmes disent avoir accueilli favorablement ce projet parce qu'il résout plusieurs maux dont souffre la femme au foyer et dans toute la communauté, ce qui atteste la pertinence du projet avec des activités planifiées pour une prise de conscience. Chez les filles des établissements, la création des clubs et la formation des membres qui à leur tour formeront et sensibiliseront leurs collègues sont non seulement de nouveaux acquis qui s'ajoute à leurs études, mais aussi des structures qui renforcent leur protection contre les enlèvements.

5.3. Efficience

Le projet a été financé par African Women's Development Fund (AWDF) à hauteur de ...USD soit environ ... F. CFA. Le budget devrait être réparti de la manière suivante :

Année 1 : ... USD

Année 2 : ... USD

Le compte ouvert au nom de l'ONG ALAFIA à ORABANK était approvisionné en fonction de la planification des activités.

L'équipe de l'évaluation n'a pas pu avoir donc accès aux documents financier et ne peut donc présenter un état financier. Mais elle estime que le projet utilise un personnel raisonnable en-dessous duquel toutes les tâches ne seraient être exécutées.

En conclusion, la mission d'évaluation pense que si la planification des activités est bien respectée, les ressources devraient permettre de réaliser le reste des activités.

5.4. Durabilité

Ce critère vise à cerner dans quelle mesure les interventions de l'ONG ALAFIA ont engendré des activités et des mesures capables d'être pérennisées au-delà de l'achèvement du projet. En d'autres termes, les femmes et filles pourront-elles jouir de leurs droits après le projet. Pourront-elles être en mesure d'atteindre l'âge adulte pour faire le choix de leur conjoint ?

Il ressort des analyses et discussions avec les parties prenantes du projet que les décisions prises par les communautés sont considérées comme durables. Un élément à prendre en compte pour renforcer cette durabilité est le renforcement de la sensibilisation des hommes sur les droits de la femme. Un autre élément est la mobilisation des acteurs surtout les femmes leaders et les clubs de filles. Les pair-éducatrices formés par le projet ont montrés un véritable engagement au sein de leur communauté donnant ainsi un gage de durabilité aux acquis du projet notamment en ce qui concerne la prévention des enlèvements et la défense des victimes contre les mariages forcés.

5.5. Recommandations

- Cette évaluation vient rejoindre les recommandations de l'étude de base et de l'évaluation mi-parcours en préconisant un futur projet d'intensification de la sensibilisation en matière de connaissance des droits de la femme ;
- Vue la portée positive des actions bien au-delà des activités, nous recommandons que le projet continue de s'appuyer sur les leaders locaux tels que les chefs traditionnels, les autorités administratives ainsi que les femmes pairs éducatrices pour faire progresser les efforts de sensibilisation ;

- Vue la réticence des membres des communautés à lever le silence sur les pratiques d'infanticide, nous recommandons une étude ethnographique spéciale afin de confirmer scientifiquement son existence et de mieux cerner l'ampleur du phénomène ;
- Nous recommandons aussi une chaîne de prévention, d'alerte et d'intervention plus grande et plus structurée impliquant une collaboration non seulement entre les leaders traditionnels, les maires et le préfet mais aussi avec les chefs d'établissements, la police et la gendarmerie et les autres ONGs de la localité intervenant dans le domaine.

CONCLUSION

La seconde phase du projet a atteint des résultats concrets et essentiels sur trois aspects à savoir l'engagement des autorités et leaders locaux contre les enlèvements et le mariage forcé, l'évolution de la connaissance de la population sur les droits de la femme, et le changement dans la perception locale par rapports à ces pratiques néfastes. Au niveau du premier aspect, le mérite du projet est d'avoir réussi à mobiliser toutes les institutions traditionnelles, administratives, gouvernementales et non-gouvernementales qui sont concerné par les VBG. Ces institutions ont été amené à travailler dorénavant en collaboration pour stopper les enlèvements et les mariages forcés dans la préfecture.

Par rapport au second aspect, le projet a mobilisé les institutions les plus proches de la population afin de mener une sensibilisation endogène sur les droits de la femme et les VBG. Les autorités traditionnelles locales et les enseignants ont mené des activités de sensibilisation auprès des jeunes et des adultes. Les femmes leaders des différentes communautés ont été aussi formées et mobilisées pour sensibilisation de leurs pairs sur les VBG. Ces activités ont permis de changer les perceptions par rapport aux pratiques d'enlèvement et mariage forcé. Ainsi à la fin du projet 97% des bénéficiaires sont contre ces pratiques et le justifient par le besoin de respecter les droits de la femme et leur besoin d'émancipation. Le projet a donc un impact important dans l'émancipation de la femme et de la fille de Dankpen car il a réussi à changer les mentalités et à garantir un système endogène durable protégeant les filles contre toute éventualité.

Annexe 2 : Questionnaire semi-structuré destiné à la cible principale

(Femmes et filles)

Informations générales

Date :	Canton/Village :
Nom et prénoms de l'enquêteur. :	
Heure début :	Heure fin :

Introduction

Mon nom est -----, Je travaille avec une équipe de consultants pour le compte de l'ONG ALAFIA. Nous interviewons des hommes, des femmes dans cette localité, dans le but de comprendre les pratiques liées au mariage et aux violences faites aux femmes dans votre localité.

J'aimerais que vous me permettiez de vous poser quelques questions. Quelques-unes sont très intimes et sont parfois difficiles à répondre. La participation est anonyme et les réponses seront gardées strictement confidentielles. Vous n'êtes pas obligés de répondre à une question à laquelle vous ne voulez pas répondre et vous pouvez arrêter de répondre aux questions à tout moment. Votre participation est libre et volontaire et nous allons vous interviewer seulement si vous êtes d'accord.

Est-ce que vous donnez votre accord de participer à cette étude? Oui Non

I- Caractéristiques de l'enquêtée

N°	Question et filtres	Réponses	Code
Q 1	Statut de l'enquêtée	Femmes mariée-----	1
		Femme divorcée-----	2
		Fille/célibataire-----	3
		Veuve-----	4
Q 2	Tranche d'âge	15-25-----	1
		25-35-----	2
		35-45-----	3
		45-55-----	4
		55 et plus-----	5
Q 3	Ethnie de l'enquêtée	Konkomba-----	1
		Bassar-----	2
		Bapuré-----	3
		Lamba-----	4
		Haoussa-----	5
		Autre-----	6

Q 5	Niveau d'instruction	Néant-----	1
		Alphabétisation/Ecole coranique-----	2
		Primaire-----	3
		Secondaire I-----	4
		Secondaire II-----	5
		Supérieur-----	6

II- Familiarité avec les travaux de l'ONG ALAFIA

(Q6) Connaissez vous l'ONG ALAFIA?

- Oui..... 1
Si oui, comment l'avez-vous connu ou entendu parler ?
- Non..... 2

(Q7) Avez-vous déjà participé aux activités de l'ONG ALAFIA dans votre localité ?

- Oui..... 1
Si oui quelles activités
- Non..... 2

III- Droit de la femme et des jeunes filles

(Q8) Avez-vous reçu une formation ou sensibilisation sur les droits de la femme à travers l'ONG ALAFIA ?

- Oui 1
Si oui quand ?
- Non..... 2

(Q9) Avez-vous connaissance des droits de la femme ?

- Oui..... 1
Si oui quelles sont ces droits
- Non..... 2

IV- Pratiques d'enlèvement ou mariage forcé

(Q10) Avez-vous eut à discuter sur les pratiques d'enlèvement et de mariage forcé avec un personnel ou représentant de l'ONG ALAFIA ou pendant les activités de l'ONG ALAFIA ?

Oui----- 1

Si oui, de quoi vous rappelez vous avoir entendu ou discuter

Non----- 2

(Q11) Pensez vous que ces pratiques doivent être arrêtées ?

Oui..... 1

Si oui pourquoi ?

Non..... 2

Si non pourquoi ?

(Q12) En cas d'enlèvement ou de mariage forcé, où les victimes et leurs parents peuvent-ils se plaindre ? Comment peuvent-ils proceder ?

(Q13) A quelles autres pratiques (violences) êtes-vous confronté en tant que femme (*Veillez les décrire*) ?

(Q 14) A quels problèmes (conséquences néfastes) ces pratiques citées vous exposent-ils ?

- Blessures physiques-----1
- Humiliation-----2
- Rejet par les siens-----3
- Maladie-----4
- Autre –décrire) -----5

Annexe 2 : Questionnaire semi-structuré destiné à la cible secondaire : (les hommes)

Informations générales

Date :	Canton/Village :
Nom et prénoms de l'enquêteur. :	
Heure début :	Heure fin :

Introduction

Mon nom est ----- . Je travaille avec une équipe de consultants pour le compte de l'ONG ALAFIA. Nous interviewons des hommes, des femmes dans cette localité, dans le but de comprendre les pratiques liées au mariage et aux violences faites aux femmes dans votre localité.

J'aimerais que vous me permettiez de vous poser quelques questions. Quelques-unes sont très intimes et sont parfois difficiles à répondre. La participation est anonyme et les réponses seront gardées strictement confidentielles. Vous n'êtes pas obligés de répondre à une question à laquelle vous ne voulez pas répondre et vous pouvez arrêter de répondre aux questions à tout moment. Votre participation est libre et volontaire et nous allons vous interviewer seulement si vous êtes d'accord.

Est-ce que vous donnez votre accord de participer à cette étude? Oui Non

I- Caractéristiques de l'enquête

N°	Question et filtres	Réponses	Code
Q 1	Statut de l'enquête	Homme marié----- Homme divorcé----- Jeune homme/célibataire----- Veuf	1 2 3 4
Q 2	Tranche d'âge	15-25----- 25-35----- 35-45----- 45-55----- 55 et plus-----	1 2 3 4 5
Q 3	Ethnie de l'enquête	Konkomba-----Bassar--- ----- Bapuré----- Lamba----- Houssa----- Autre-----	1 2 3 4 5 6

Q 5	Niveau d'instruction	Néant-----	1
		Alphabétisation/Ecole coranique-----	2
		Primaire-----	3
		Secondaire I-----	4
		Secondaire II-----	5
		Supérieur-----	6

V- Familiarité avec les travaux de l'ONG ALAFIA

(Q6) Connaissez vous l'ONG ALAFIA?

- Oui..... 1
Si oui, comment l'avez-vous connu ou entendu parler ?

- Non..... 2

(Q7) Avez-vous participé aux activités de l'ONG ALAFIA dans votre localité ?

- Oui..... 1
Si oui quelles activités

- Non..... 2

VI- Droit de la femme et des jeunes filles

(Q8) Avez-vous reçu une formation ou sensibilisation sur les droits de la femme à travers l'ONG ALAFIA ?

Oui 1
Si oui quand ?

Non..... 2

(Q9) Avez-vous connaissance des droits de la femme ?

Oui..... 1
Si oui quelles sont ces droits

Non..... 2

VII- Pratiques d'enlèvement ou mariage forcé

(Q10) Avez-vous eut à discuter sur les pratiques d'enlèvement et de mariage forcé avec un personnel ou représentant de l'ONG ALAFIA ou pendant les activités de l'ONG ALAFIA ?

Oui----- 1

Non-----2

(Q11) Pensez vous que ces pratiques doivent être arrêtées ?

Oui..... 1

Si oui pourquoi ?

Non..... 2

Si non pourquoi ?

(Q12) Quelles sont les institutions de dénonciation et d'aide pour les victimes d'enlèvement ou de mariage forcé

(Q13) A quelles autres pratiques (violences) les femmes de votre localité sont-elles confrontés (veuillez les décrire) ?

(Q 14) A quels problèmes (conséquences néfastes) ces pratiques citées les exposent-ils ?

- Blessures physiques-----1
- Humiliation-----2
- Rejet par les siens-----3
- Maladie-----4
- Autre –décrire) -----5

Annexe 3 : Guide d'entretien avec les Autorités traditionnelles clés
(Chefs traditionnels, Prêtres traditionnels, Femmes praticiennes des rites de veuvage, Leaders d'opinions/religieux, CVD, Clubs des mères, ASC...)

Informations générales

Date :	Canton/Village :
Profil de l'enquêté :	
Nom et prénoms de l'enquêteur. :	
Heure début :	Heure fin :

Introduction

Mon nom est -----, Je travaille avec une équipe de consultants pour le compte de l'ONG ALAFIA. Nous interviewons des hommes, des femmes dans cette localité, dans le but de comprendre les pratiques liées au mariage et aux violences faites aux femmes dans votre localité.

J'aimerais que vous me permettiez de vous poser quelques questions. Quelques-unes sont très intimes et sont parfois difficiles à répondre. La participation est anonyme et les réponses seront gardées strictement confidentielles. Vous n'êtes pas obligés de répondre à une question à laquelle vous ne voulez pas répondre et vous pouvez arrêter de répondre aux questions à tout moment. Votre participation est libre et volontaire et nous allons vous interviewer seulement si vous êtes d'accord.

Est-ce que vous donnez votre accord de participer à cette étude? Oui Non

1- Avez-vous participé aux activités de l'ONG ALAFIA dans votre localité ?

- Oui..... 1
Si oui quelles activités

- Non..... 2

2- Quelles sont les activités auxquelles vous avez participé avec l'ONG ALAFIA dans le cadre du projet de lutte contre l'enlèvement et le mariage forcé

Quel a été votre rôle dans ses activités

3- Avez-vous reçu des formations ou informations sur les droits des femmes ? Si oui quand ? et à travers quelle institution ?

4- Quelles sont les violences faites aux femmes qui existent toujours dans vos localités ?

5- Est-ce que les enlèvements et les mariages précoces constituent selon vous une violence faite sur les femmes

Si oui comment pensez-vous arrêter ces pratiques

Si non pourquoi ?

6- A quelles autres pratiques (violences) les femmes de votre localité sont-elles confrontées (veuillez les *décrire*) ?

Annexe 3 : Guide d'entretien avec les personnes ressources
(Préfet, juge, CB, ONG/Associations, RESOKA, Direction préfectorale de l'action sociale)

Informations générales

Date :	Canton/Village :
Profil de l'enquêté :	
Nom et prénoms de l'enquêteur. :	
Heure début :	Heure fin :

Introduction

Mon nom est ----- . Je travaille avec une équipe de consultants pour le compte de l'ONG ALAFIA. Nous interviewons des hommes, des femmes dans cette localité, dans le but de comprendre les pratiques liées au mariage et aux violences faites aux femmes dans votre localité.

J'aimerais que vous me permettiez de vous poser quelques questions. Quelques-unes sont très intimes et sont parfois difficiles à répondre. La participation est anonyme et les réponses seront gardées strictement confidentielles. Vous n'êtes pas obligés de répondre à une question à laquelle vous ne voulez pas répondre et vous pouvez arrêter de répondre aux questions à tout moment. Votre participation est libre et volontaire et nous allons vous interviewer seulement si vous êtes d'accord.

Est-ce que vous donnez votre accord de participer à cette étude? Oui Non

1- Avez-vous participé aux activités de l'ONG ALAFIA dans votre localité ?

- Oui..... 1

Si oui quelles activités

- Non..... 2

2- Quelles sont les activités auxquelles vous avez participé avec l'ONG ALAFIA dans le cadre du projet de lutte contre l'enlèvement et le mariage forcé

Quel a été votre rôle dans ses activités

3- Avez-vous reçu des formations ou informations sur les droits des femmes ? Si oui quand ? et à travers quelle institution ?

4- Quelles sont les violences faites aux femmes qui existent toujours dans ces localités ?

5- Est-ce que les enlèvements et les mariages précoces constituent selon vous une violence faite sur les femmes

Si oui comment pensez-vous contribuer à arrêter ces pratiques

Si non pourquoi ?

6- A quelles autres pratiques (violences) les femmes de votre localité sont-elles confrontées (*veuillez les décrire*) ?